

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 25 FEVRIER 2013 à 20 heures

Présents : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, FILLET Nadège, CHATELAN Françoise, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, DROGUE Pierre, HUSTACHE Pierre, BLANC Astrid

Absent : ROCHE Jean-Maurice, BATHIER David

Secrétaires de séance : Delphine GREVE, Michèle Bonnard

1. ECOLE

✓ Réforme du rythme scolaire

La réforme des rythmes scolaires prévoit que la semaine d'école s'étale sur 9 ½ journées. Sa mise en œuvre peut être faite à la rentrée scolaire de 2013 ou de 2014 suivant la volonté des communes. Les élus du canton se sont rencontrés le 15 février, puis la question a été débattue lors du conseil d'école du 19 février. Nadège Fillet propose que la commune de St Julien et le RPI mettent en application la réforme dès la rentrée scolaire prochaine. Dès lors, la commune pourra bénéficier d'une aide annuelle de 50 euros par élève pour l'année scolaire 2013-2014.

Ces modifications se feront en concertation avec le conseil d'école et l'inspection académique. D'autre part, un projet éducatif territorial sera mis en place au niveau cantonal avec des déclinaisons communales pour prendre en compte les spécificités locales. Ce PET est un engagement pour 3 années mais avec des possibilités d'adaptation.

Une réflexion est lancée sur la transformation du service de garderie périscolaire en ALSH. Cela nécessiterait en outre que le personnel du périscolaire se forme au BAFA et BAFD.

2- FORET

✓ Proposition d'acquisition des parcelles de M. Gervasoni

Patrick Gervasoni propose de vendre à la commune de Saint Julien en Vercors les deux parcelles pour 7 300 euros soit environ 1000 euros l'hectare. Les élus de St Martin et de St Julien sont d'accord sur cette acquisition qui permet de sécuriser l'aire d'envol de parapente et l'accès à la via corda, mais le prix du terrain reste à débattre.

3- FINANCES-BUDGET

✓ Débat d'orientation budgétaire – Projets 2013

Présentation du compte administratif 2012 et des projets 2013

✓ **Présentation des demandes et vote des subventions annuelles**

Le maire présente les demandes de subventions qui ont été adressées en Mairie.

Comme en 2012, le conseil municipal décide de limiter les subventions aux associations ou organismes qui organisent des activités dont les habitants, et notamment les enfants, de la commune bénéficient, ou qui organisent des animations culturelles sur la commune de St Julien (spectacles, concerts, pièces de théâtre...). Ces demandes doivent être motivées, et l'utilisation des subventions perçues doit être clairement explicitée.

Pour 2013, sont accordées les subventions suivantes :

- | | | |
|-------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------|
| - Association les Yeux Fertiles | | 200 euros pour l'organisation du Festival des Chapelles |
| - Association de Parents d'élèves : | | 750 euros |
| - Club Alpin Vercors Sud : | | 40 euros/ enfant soit 40 euros
Pour 1 enfant de la commune inscrit |
| - Vercors Ski de Fond | : | 40 euros/ enfant soit 160 euros
Pour 4 enfants de la commune inscrits |
| - Collèges - voyages scolaires | : | 10 Euros / jour / enfant |

La subvention pour l'élève Lou Morfin sera versée directement au collège de Die.

Les subventions pour les voyages scolaires organisés par le collège de La Chapelle en Vercors seront versées directement aux familles pour les élèves suivants :

Elève	Famille
GUISSARD Emeline : 6 jours	GUISSARD Valérie : 60 €
CAPPOEN Félix : 6 jours	CAPPOEN Vincent : 60 €

4- BATIMENTS COMMUNAUX

✓ **Projet d'agrandissement de la crèche**

Pour répondre aux besoins de mise aux normes, et en vue de la création de places supplémentaires, un projet d'extension et de réaménagement de la crèche est envisagé.

Ce projet est à intégrer dans une réflexion plus globale de création d'un pôle enfance incluant les services de cantine et de périscolaire, rendu possible par les récentes acquisitions de terrains et de bâtiments (grange Marcon) autour des bâtiments communaux.

Dans le cadre de la mission d'étude confiée au CAUE, un document de travail a été élaboré,

qui recense les différentes possibilités d'extension pouvant être envisagées :

- Construction d'une extension au nord du bâtiment actuel, dans le terrain acheté à Yvonne Christophe
- Extension de la crèche dans l'actuel préau de l'école, avec nécessité de restructurer l'espace cour-préau pour l'école
- Extension de la crèche dans les locaux de la mairie, avec déplacement de la mairie dans la grange Marcon après réhabilitation

Le Conseil Municipal, accompagné par le CAUE dans le cadre de l'étude urbaine, décide de poursuivre l'étude du projet, et de recruter un maître d'œuvre chargé d'étudier la faisabilité et le coût financier des différentes possibilités.

La création de 3 places supplémentaires permettrait de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 180 000 euros, pour un projet estimé à 250 000 euros.

✓ **Bornage du terrain de la succession Marcon**

En vue de l'acquisition de la grange Marcon et des terrains adjacents, décidée par délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2012, il est nécessaire de procéder à une division cadastrale.

Le Conseil Municipal décide de faire appel à un géomètre et s'engage à payer pour moitié les frais relatifs à l'intervention du géomètre.

✓ **Odeur de fuel à la crèche**

La directrice de la crèche a signalé à plusieurs reprises des odeurs de fioul dans les locaux surtout lors des livraisons.

Jean-Noël Drogue a déjà apporté des améliorations en bouchant des trous faits lors des travaux de la crèche et de la salle de réunion.

Un devis sera demandé à un plombier pour aménager l'évent existant.

✓ **Extension et réaménagement de la salle des fêtes**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 janvier 2013 en Mairie pour l'ouverture des plis relative aux travaux d'extension et de réaménagement de la salle des fêtes.

Suite à l'analyse des offres réalisée par M. Bacquet, architecte, et sur sa proposition, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- **Lot N° 1 : Gros Œuvre-Couverture**
SARL BLANC 45 481.84 € HT
- **Lot N° 2 : Cloisons-Isolation-Plâtrerie**
Entreprise MEFTA-BELOT 12 404.50 € HT
- **Lot N° 3 : Menuiserie Aluminium**

Entreprise BOURGUIGNON	21 461.35 € HT
- Lot N° 4 : Menuiseries intérieures bois – Faux Plafonds	
Entreprise INVERNIZZI	14 409.00 € HT
- Lot N° 5 Electricité – Courant faible	
Entreprise SALLEE	10 336.00 € HT
- Lot N° 6 Plomberie-Sanitaire-Chauffage	
Entreprise SALLEE	8 611.00 € HT
- Lot N° 7 Carrelage - Faïence	
Entreprise ANGELINO	15 120.00 € HT
- Lot N° 8 Peinture	
Entreprise MEFTA-BELOT	6 339.00 € HT
TOTAL HT	134 162.69 € HT
TOTAL TTC	160 458.58 € TTC

Pour financer ce projet, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt de la somme de 60 000 euros dont le remboursement s'effectuera en 15 échéances annuelles constantes, au taux de 3.43 %. Les frais de dossier sont de 200 euros.

✓ **Serrures portes**

Les serrures des portes d'entrée de la mairie, du couloir de l'école et du couloir de la crèche doivent être changées.

✓ **Alarme incendie-vol**

Gilles Chazot et Jean-Louis Gontier ont rencontré un représentant de l'entreprise Vol Feu. Un devis incluant un système d'alarme vol et incendie dans l'ensemble des bâtiments Mairie-Crèche-Ecole a été adressé en Mairie, comprenant plusieurs options. La décision est reportée au prochain conseil municipal, la solution à retenir méritant une étude plus approfondie.

5- PERSONNEL COMMUNAL

✓ **Reconduction du CUI de Maité Vallet**

Le contrat de travail de Maité Vallet arrive à échéance le 31 mars 2013. Le conseil municipal décide de renouveler son poste d'agent polyvalent en Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE),

pour une période de 6 mois, du 1^{er} avril 2013 au 30 septembre 2013. Le temps de travail hebdomadaire reste fixé à 20 heures. Il s'agit d'un contrat aidé à 70 % par l'Etat.

Les tâches à assurer sont les suivantes :

- Encadrement des enfants de maternelle à la salle hors-sac
- Ménage et tâches diverses

6- DIVERS

✓ Subvention SITCV

Une subvention de 182 euros reste à percevoir par le Syndicat Intercommunal de Télévision, pour l'acquisition de matériel audio et informatique.

Cette subvention, si elle n'est pas sollicitée, deviendra caduque fin 2013.

Sur proposition de Gilles Chazot, le Conseil Municipal décide d'acquérir le matériel suivant :

- un mini portable:- Petit écran.(10.1pouces soit 25cm environ)
- Un ensemble CPL (C'est une solution technique qui permet de relier des ordinateurs partout dans la mairie sans installer de câble et qui offre aussi une solution point d'accès Wifi pour des gens de passage)
- Un lecteur multiscarte qui permet de lire les cartes des appareils photos.

Total	524.13 TTC Soit 421.40 € HT.
-------	------------------------------

et il sollicite une subvention de 182.00 euros auprès du Syndicat Intercommunal pour la télévision et la communication dans le Vercors.

✓ Dissolution du SITCV

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, les syndicats intercommunaux de télévision dont le SITCV doivent être dissous au 31/12/2013. Les communes adhéreront directement au syndicat départemental de télévision.

Les élus donnent leur accord à la dissolution du SITCV et à l'adhésion au syndicat départemental.

✓ Vente café Brochier

Christophe Manceau et Elisa Etienne ont décidé de mettre en vente les murs et le fond du « Café Brochier » au plus tard en décembre 2013.

Une rencontre a déjà eu lieu entre les propriétaires, la CCV, l'ADT, l'OT et la CCI.

✓ Commémoration 1914 et 1944

En 2014, auront lieu le 100^{ième} anniversaire du début de la 1^{ère} guerre mondiale et le 70^{ème} anniversaire des combats du Vercors. Des subventions sont accordées pour le montage

d'exposition ou la rénovation des monuments aux morts. Les demandes sont à déposer en avril.

✓ **Date des prochaines commissions**

Commission personnel le mercredi 27 février à 8 h 30

Commission voirie le 2 avril 2013 à 9 heures

Commission eau : le 14 mars à 9H

7- QUESTIONS DIVERSES

Gilles Chazot demande qu'un distributeur d'essuie main à usage unique soit installé dans la classe de maternelle.

Pierre Drogue informe que le service des routes souhaite que la réfection de la chaussée dans l'agglomération soit faite à l'automne. Une réunion avec Gérard Lapaix est prévue le 26 mars à 14h.

Pierre Drogue signale qu'un lampadaire a été débranché dans le lotissement des Forilles.

Françoise Chatelan précise qu'en 2013 Mme Idelon aura 100 ans.

Fin du conseil municipal à 23h